CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/FE/LL/EC/2021-224

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- *VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.*

Décide :

Article 1 : Monsieur Paul SAUVEPLANE, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur des Finances et du Pilotage Médico économique du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Article 2 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Paul SAUVEPLANE pour toutes les décisions et tous les courriers entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées, et pour tous les actes d'ordonnateur, y compris les poursuites éventuelles, ainsi que pour tous les actes d'état civil liés à la gestion administrative des patients.

Article 3 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Paul SAUVEPLANE pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 4 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 4 octobre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims

45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/FE/LL/EC/2021-224 le ..04/10/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Paul SAUVEPLANE		PS	